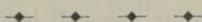


Nous bercent chaque soir des mêmes harmonies,
Frères par les chemins que nous avons foulés
Dans ces bois où mes pas aux tiens sont mêlés.



Voici un aveu charmant qui semble un madrigal adressé à la Dame de ses pensées :

“Non je ne veux rien savoir, j’aime mieux
Ignorer toujours ce qu’ont fait vos yeux,
Quand mes pleurs moururent.
Dans le champs du rêve ou des visions
J’adore glaner des illusions
Si peu qu’elles durent”.



“Les Voix du Golfe”, la maîtresse pièce du recueil, ont valu jadis au poète sa notoriété, elles font encore entendre leur écho grave et sonore :

“Toutes les voix golfe un moment revenues
Celle qui sort des rocs ou qui descend des nues,
Celle qui passe au gré des matins et des soirs
Sur les flots bleus, sur les flots gris, sur les flots noirs,
Dont les inflexions sourdes ou voilées
Font les esprits ou les âmes troublées,
La voix qui vient, qui vient du fond des temps irrésolus
Faites de tous les bruits des siècles révolus.
O voix du golfe ! Ô voix qui dites tant de choses
Chantez, chantez encore les effets et les causes.”



Notre barde canadien a entendu l'écho de nos grands bois qui chantent à l'unisson quand sous le doux zéphyre en un léger bruissement s'agite leur feuillage touffu, ou encore que sous l'aiglon ce vent rageur, leurs lourdes ramures oscillent et se tordent avec des sons rauques et des sifflements aigus : immense clameur dirait-on, qui retentit au-dessus du destin et des espoirs humains.

Bref, les “Bois qui Chantent” fixent une date dans notre littérature, leurs strophes harmonieuses et finement ciselées, laissent un écho en nos âmes ravies, comme une trace lumineuse, semblable à une merveilleuse clairière à travers quelque sous bois mystérieux strié d'ombre et de soleil, qui nous ouvre sur le ciel bleu de nos rêves des perspectives infinies, propices à de radieux lendemains, à d'idéales créations.

Et pour tout dire : “Qui n'a trouvé le calme dans un chant ?”

Jules-S. LESAGE.

Octobre 1931.

Un mot en réponse à N. M., du “Canada Français”, (décembre 1931), au sujet de la plaquette de G.-E. Marquis, sur le “Régime Seigneurial au Canada”.

Cette humble plaquette, tirée à un millier d'exemplaires et épuisée depuis longtemps, a attiré l'attention de la revue universitaire de Québec. Par quelle aventure s'est-elle rendue jusque là ? Nous l'ignorons, mais ce que nous savons fort bien c'est que cette étude, très sommaire, ne méritait pas tant d'honneur. Notre critique, qui signe N. M. — initiales bien connues à la rédaction

du “Canada Français” et même en dehors — croit devoir signaler certaines erreurs que nous aurions commises dans notre travail. Voyez vous-mêmes jusqu'à quel point son information est bien au point, dans certains cas.

1° “La Compagnie des Indes Occidentales n'a pas succédé immédiatement à la Compagnie des Cent-Associés, ainsi qu'il le laisse entendre”, déclare N. M. Nous voudrions bien savoir sur quel document N. M. s'appuie pour faire cette affirmation, puisque, dans tous les ouvrages que nous avons consultés, il est bien déclaré que la Compagnie des Indes Occidentales a succédé immédiatement à la Compagnie des Cent-Associés. Voici ce que nous lisons, à ce sujet, dans le dernier numéro du “Bulletin des Recherches Historiques” (janvier 1932) : “En 1663, le roi reprend le Canada aux Cent-Associés, pour le recéder aussitôt à une nouvelle compagnie, celles des Indes Occidentales qui le gardera onze ans” (cf. page 53).

2° “Pour nous, le premier baron de Portneuf n'a pas été Jacques Leneuf, mais René de Bécancourt”, poursuit N. M. Nous lisons dans “Inventaire des Concessions en Fief et Seigneurie, etc”, par Pierre-Georges Roy, volume premier, page 238, que c'est bien au sieur de la Poterie ou Jacques Leneuf que la Compagnie de la Nouvelle-France concéda la baronnie de Portneuf, le 16 avril 1647. A la page suivante, on voit que le 7 juillet 1671, Jacques Leneuf ou sieur de la Poterie, baron de Portneuf, cède à René Robineau, sieur de Bécancourt, son genre, le dit fief de Portneuf à lui concédé le 16 avril 1647. Donc, pour M. Pierre-Georges Roy, Archiviste de la Province, le premier baron de Portneuf fut bien Jacques Leneuf, mais non René de Bécancourt.

3° En parlant des nouveaux colons anglais, loyalistes et autres, qui avaient quitté la colonie américaine lors de la révolution, pour se réfugier au Canada, nous avons donné le jour à une phrase qui prête un peu à l'équivoque, paraît-il, parce que deux mots ont été omis dans cette phrase ; nous les ajoutons entre parenthèses. En effet, nous avions écrit : “La plupart de ces nouveaux colons furent installés (chez nous) dans les Cantons de l'Est, bien qu'un plus grand nombre aussi se dirigeât vers les Province Maritimes, etc”. Il n'y avait pas de quoi fouetter un chat pour si peu, attendu que nous nous occupions tout particulièrement de la province de Québec, en parlant de ces nouveaux colons.

4° Notre aimable critique n'aime pas toujours notre prose. Il la trouve “souvent longue et traînante, quelquefois embarrassée, voire non française”. Et pour le prouver, il cite une phrase où le typographe nous a joué un mauvais tour, en laissant tomber un mot absolument nécessaire à sa compréhension et en en ajoutant un autre qui ne vient pas de nous. Mais notre contradicteur fait un peu de zèle en citant un mot qui ne figure pas dans la plaquette, afin de lui permettre de mieux étayer son jugement. Le mot qui n'existe pas dans la plaquette et que N. M. y a vu, le voici entre parenthèses : “. . . pourvu (qu'ils) ne fussent pas inconsistants avec la Coutume de Paris et les lois de la Couronne”. Voici comment se lit cette phrase “non française” : “Les seigneurs pouvaient imposer. . . condamner. . . faire payer. . . ordonner. . . bannir, et, de plus (à) publier. . . C'est ce “à” malheureux que le typographe a glissé à cet endroit comme un cheveu sur la soupe, après avoir laissé échapper le “qu'ils” que N. M. y a ajouté. Et voilà pourquoi votre fille est muette. . . et que N. M. turlute !